

# Le projet de formation en 4 années pour les infirmier(e)s au Luxembourg

## ALEPS

Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 12 février dernier, l'ALEPS, l'Association des Enseignants pour professions de Santé, a présenté son projet de quatre années de formation pour l'infirmière luxembourgeoise. L'ALEPS fut soutenue dans sa démarche par le comité des élèves du Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) et par six autres associations de professionnels de la santé:

*l'Association Nationale des Infirmier(e)s Luxembourgeois(es) (ANIL)*

*l'Association Nationale des Sages-Femmes (ANSF)*

*l'Association Luxembourgeoise des Infirmières en Pédiatrie (ALIP)*

*l'Association Luxembourgeoise des Infirmières en Psychiatrie (ALIPS)*

*l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie*

*l'Association Nationale des Assistantes d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et Infirmières Graduées (Section: Infirmière Gradué) (ANAHSASIG).*

### Genèse du projet

Au Grand-Duché, l'enseignement des Soins Infirmiers a déjà subi une importante réforme dans les années 90 pour revaloriser la profession, suite aux mouvements de grève dans les pays avoisinants.

Les avantages apportés par cette réforme aux futur(e)s infirmiers / infirmières consistaient dans l'obtention d'un statut d'élève avec tous ses droits et devoirs ainsi qu'un diplôme à double finalité: avec leur *diplôme d'Etat d'Infirmier*, les élèves reçoivent un *diplôme de bac technique* leur permettant de poursuivre des études supérieures ou universitaires.

Ces changements de la formation ont eu comme conséquence négative une diminution importante du nombre d'heures accordées à l'enseignement théorique et pratique des soins infirmiers, car sur les trois années d'études, il faut également assurer aux élèves un enseignement général (langues, sciences fondamentales, histoire, etc.) qui leur permet d'obtenir un bac technique.

Pour pallier la réduction des heures en enseignement clinique, de nouveaux modèles pédagogiques d'encadrement des élèves furent introduits, compensant partiellement la diminution du temps d'apprentissage pratique par la qualité de l'encadrement pédagogique!

Cependant, l'expérience des années précédentes montre que le temps imparti pour réaliser cette formation (3400 heures sur 3 ans) est largement insuffisant par rapport aux programmes et par rapport aux exigences actuelles de la profession.

Par conséquent, l'ALEPS considère comme incontournable un allongement des études d'infirmières à quatre années de formation à temps plein dans l'enseignement technique, à partir d'une 11e réussite du régime technique moyen.

En effet, elle est de l'avis que la formation actuelle réformée contient beaucoup de bons éléments, mais qu'il faut plus de temps pour approfondir et asseoir les savoirs enseignés et garantir

ainsi le développement des compétences requises pour débiter cette profession avec plus d'assurance et de confiance en soi. Dans cet ordre d'idées, le projet de l'ALEPS d'allonger la formation à quatre ans prévoit donc un approfondissement des connaissances et du contenu des trois années d'études sans ajouter de nouvelles branches, car le programme actuel couvre largement les besoins de la profession. Ce qui manque, c'est le temps nécessaire à l'assimilation des savoirs par les élèves. Ce n'est qu'à cette condition que peut se développer chez l'élève une maturité absolument indispensable pour l'exercice de cette profession exigeante.

Une deuxième conférence ministérielle de l'OMS sur les soins infirmiers et obstétricaux qui s'est déroulé à Munich en juin 2000, et à laquelle a participé le Luxembourg, invite toutes les autorités concernées de la Région européenne de l'OMS à intensifier leur action afin de renforcer les soins infirmiers et obstétricaux en garantissant la participation des infirmières et des sages-femmes à

la prise de décisions à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, notamment par l'amélioration de l'enseignement de base.

La déclaration de Munich de 2000 énonce notamment que *“les infirmières et les sages-femmes sont un atout pour la santé et ont un rôle clé de plus en plus important à jouer dans les efforts mis en œuvre par la société pour faire face aux problèmes de santé publique de notre époque ainsi que dans l'offre de services de santé de qualité, accessibles, équitables, rationnels et adaptés garantissant la continuité des soins et tenant compte des droits et des besoins changeants des individus”*.

S'appuyant sur cette déclaration, l'ALEPS s'est lancé dans l'élaboration d'un projet de formation pour les étudiants de base en Soins infirmiers qui permettrait d'ajouter autour de 1200 heures à la formation actuelle en l'allongeant d'une année.

Dans le respect de la réglementation en vigueur dans le Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports (MENFPS), les heures d'en-

seignement se distribueront sur les quatre années de formation de la façon suivante:

12<sup>e</sup> SI: 32 h/sem, 13<sup>e</sup> SI: 32 h/sem, 14<sup>e</sup> SI : 34 h/sem et 15<sup>e</sup> SI: 34 h/sem.

Le grand principe du projet prévoit de *ne pas ajouter* de contenu ou de la matière dans un programme qui est déjà bien complet, mais de la répartir différemment sur les 4 années, permettant un approfondissement des connaissances à acquérir.

*La formation théorique*, enseignement général et enseignement professionnel confondus, prévoit environ 2350 heures, dont 400 heures pour les langues.

*La formation pratique* s'étalera sur environ 2300 heures d'enseignement clinique, dont 640 heures de *stages d'ouverture à la vie professionnelle (OVIP)*. Pour l'enseignement pratique, le nombre d'heures sera très limité en 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> SI, d'une part pour permettre aux élèves d'acquérir les savoirs de base avant la confrontation avec la réalité

professionnelle, d'autre part pour éviter la formation d'une “sous”-infirmière en deux ans!

Le nombre d'heures d'enseignement pratique augmente nettement pour la troisième et quatrième année de formation.

Pendant toute la durée de la formation, un système de coopération avec les infirmiers de référence du terrain est à prévoir pour garantir un encadrement de qualité pour l'enseignement clinique.

### Arguments en faveur du projet:

- L'obtention d'un bac “général scientifique” après la 13<sup>e</sup> SI permettra une *orientation plus adéquate des élèves* qui s'intéressent à d'autres professions de santé ou autres auxquelles ils pourront se former soit au Luxembourg, soit à l'étranger.
- Le diplôme “professionnel” sera délivré après un examen en fin de 15<sup>e</sup> SI. Concernant l'enseignement professionnel, toutes les matières aussi bien théo-

## Description du projet

*Comparaison du projet avec la formation actuelle  
Totalité des heures d'enseignement*

	3 ans de formation SI	4 ans de formation SI
Total ENSGEN = enseignement des branches générales (langues, mathes, etc.)	715 h	852 h (= + 137h )
Total ENSPROF théorique = enseignement des branches professionnelles théoriques	1059 h	1506 h (= + 447h)
Total ENSCL (avec Labo) = enseignement clinique (= pratique) sur le terrain et en laboratoire de formation	1819 h	2302 h (= + 483h)
Total Formation	3593 h	4660 h
Total Théorie	1774 h	2358 h (dont 408h de langues)
Total Pratique	1819 h	2302 h (Labo inclus)

riques que pratiques se voient attribuer un plus grand nombre de leçons, permettant également l'application de méthodes pédagogiques plus variées, et donc plus pertinentes afin d'obtenir un enseignement plus efficace en diminuant l'énorme pression du temps qui existe actuellement pour ces études.

- Le temps supplémentaire accordé à la formation permettra de mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves, ayant probablement comme conséquence de diminuer le taux d'échec qui, pour le moment, est assez élevé au cours des trois années de formation.

- De même, l'élargissement de l'espace accordé à la formation permettra d'inclure de façon beaucoup plus conséquente la vue du terrain d'enseignement clinique. Les élèves pourront se forger une expérience plus grande dans le domaine du travail pratique et développer une maturité plus grande. De ce fait, la fuite des élèves nouvellement diplômés vers les spécialisations et d'autres études pourrait être réduite.

- Concernant les cours généraux, le projet permettra le développement de bonnes bases de culture générale qui serviront à la fois la préparation d'un bac technique "scientifique ou professions de santé" et à la constitution d'une réelle ressource dans la poursuite des études en soins infirmiers.

- De même, une formation allongée pour traiter en général une même matière, mais avec des méthodes pédagogiques appropriées à l'évolution de l'élève, pourra augmenter l'attractivité de ces études pour ces élèves qui auront moins à craindre le stress et les exigences de cette formation par le plus de temps qui leur est imparti.

- Le projet de formation en quatre ans rapprochera de beaucoup les études d'infirmier au Grand-Duché des exigences des directives européennes (4600 heures de formation) du point de vue du nombre d'heures de l'enseignement en Soins Infirmiers.

- Par ailleurs, les diplômés luxembourgeois étant désormais mieux préparés à l'exercice de leur future profession, affichant une plus grande maturité et expérience, devront moins craindre la concurrence des étrangers de même formation et

seront mieux préparés à entamer des spécialisations s'ils le souhaitent.

### Enjeux du projet

La question que pose ce projet de prolongation des études en Soins infirmiers est la suivante: Reconnaissons-nous à l'infirmière l'exercice d'une vraie "profession", c'est-à-dire d'un travail aussi bien intellectuel que manuel à accomplir?

L'illusion doit être dissipée que les soins aux personnes malades ou infirmes, aux personnes âgées ou dépendantes, aux enfants ou aux femmes enceintes représentent un métier que tout un chacun possédant un peu de bon sens pourrait exécuter et qui, par conséquence, ne nécessiterait pas d'études approfondies!

Le travail d'une infirmière qui prend en charge un nombre appréciable de personnes malades par poste de travail à l'hôpital ou en maison de soins ou à domicile et qui est responsable des soins requis par ces personnes, comprend plus que la simple exécution d'actes techniques. L'infirmière doit analyser la situation des personnes prises en charge, déterminer les soins individuels requis, prévoir et prévenir les complications possibles des soins à effectuer.

Elle doit accompagner ces personnes dans des moments de douleurs et de crises, tenir compte de leur environnement au-delà du milieu de soins dans lequel elles se trouvent, intégrer la famille dans les soins, jouer au conseiller pour la santé et constituer un point de rencontre pour les autres professionnels de santé tournant autour du malade.

Ce travail très complexe doit être effectué par des professionnels possédant des connaissances solides dans de nombreux domaines intégrant des capacités très variées telles une communication efficace, une réflexion au sujet de sa responsabilité dans la société, la défense des intérêts des bénéficiaires de soins et la prise de conscience de son propre rôle tel qu'il est décrit dans la législation relative aux attributions professionnelles de l'infirmière.

Les études doivent préparer l'infirmière à disposer d'un savoir de la maladie et

de la santé à un tel niveau qu'il lui permet de donner des explications compréhensibles, elle doit savoir comment réagir à des situations d'urgence, et, avec sa formation en communication, elle peut constituer une ressource importante aussi bien pour des personnes en bonne santé que pour des personnes malades.

Ces compétences qu'elle pourra développer pleinement au cours d'une formation de durée appropriée font d'elle un agent de santé précieux, également en-dehors de l'hôpital, de la maison de soins ou des soins à domicile, dans des domaines davantage centrés sur la promotion de la santé que sur le soin des malades, par exemple dans les écoles, les crèches et les différents services de santé publique.

Quatre années de formation de base pour les infirmières à partir d'une 11<sup>e</sup> du régime technique ou d'une 3<sup>e</sup> du régime classique, est-ce vraiment trop pour une profession portant de telles responsabilités?

Dans le même ordre d'idées, il est absolument indispensable d'accorder aux spécialisations le temps de formation qui correspond aux objectifs des professions en question et qui selon la demande de ces professionnels serait de deux années scolaires.

L'ALEPS ensemble avec les autres associations de professionnels de la santé et le comité des élèves du LTPS, sont persuadés du bien-fondé de leur exigence d'améliorer les conditions de formation des futur(e)s infirmiers/infirmières et d'augmenter la durée des études de base en soins infirmiers à quatre ans. C'est dans ce sens qu'ils vont continuer à promouvoir ce projet, en espérant que la société luxembourgeoise pourra les soutenir.